



## émission de bruit portant atteinte a la tranquillité de voisinage

Par **sam21**, le **11/04/2020** à **13:46**

Bonjour

Je viens de recevoir une amende dat? du 31/03/2020, 68 €, à cause des bruits de mes enfants. Je suis une maman de 3 enfants de 5 ans, 3 ans et 5 mois. Ma voisine a port? plainte contre moi car elle c'est une aide-soignante et travaille des fois le matin tôt ou les nuits et, du coup, mes enfants ne doivent pas bouger toute la journ?e pour qu'elle puisse dormir. On est dans un batiment HLM, mal isol?, elle entend les autres enfant de l'étage et elle croit que ce sont mes enfants. Je ne sais pas quoi faire car, même si je paye l'amende, elle ne va jamais arrêter de taper les murs et d'appeler la police.

SVO, j'ai besoin de vos conseille, merci.

Cordialement.

Par **youris**, le **11/04/2020** à **13:56**

bonjour,

si vous avez été verbalisé, c'est que la police a constaté que le bruit émanant de votre appartement était un trouble anormal d evosinage.

il vous appartient de faire en sorte que vos enfants respectent la tranquillité de vos voisins.

salutations

Par **sam21**, le **11/04/2020** à **14:12**

merci pour votre réponse j'ai fait mon maximum mes enfants je les enlever tous les jouet qui font de bruit le problème c est que des fois le petit de 3ans coure même si je lui dit d arrêter a un moment il se lache comme tous les enfants de son âge et on les voit d ailleurs a la télé surtout qu on est confin? alors a votre avis je dois les attacher ou les enfermé dans leur chambre sachant que le petit arrive a ouvrir la fenêtre qui n est pas sécuris??

Par **jodelariege**, le **11/04/2020** à **16:54**

bonjour

comme dit plus haut la police a dû constater du bruit plus que de raison pour des enfants de cet age...

pour la chambre c'est à vous de sécuriser la fenetre en mettant un système qui empêcherait votre enfant de l'ouvrir .....

"aller dans la chambre " est souvent une manière de punir et /ou de calmer des enfants un peu trop chahuteurs..